



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**CFDT AGGLO/ CAEN/CCAS**  
**Impasse Duc Rollon – 14000 CAEN**  
**02.31.85.66.59**  
[cfdtcaenccas@orange.fr](mailto:cfdtcaenccas@orange.fr)

Caen le vendredi 13 janvier

# La CFDT a des idées avec les ATSEM

Devant l'impatience des ATSEM de voir évoluer leur cadre d'emplois, certains syndicats "jouent la mouche du coche".  
La **CFDT** défend ses propositions élaborées avec les militantes.

Depuis la constitution de leur cadre d'emplois en 1992, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ont connu une évolution et des changements dans leurs missions, particulièrement depuis la réforme des rythmes éducatifs.

Sans l'ATSEM  
on ne pourrait  
pas faire  
grand chose  
à l'école...



La maîtresse  
elle dit  
pareil.

Ainsi, nombre d'entre eux sont sollicités pour des activités d'animation, que ce soit pour le périscolaire ou l'extrascolaire lesquelles peuvent impliquer des prises en charge de groupes d'enfants, seuls, en face à face avec le public ainsi que la mise en œuvre de compétences et de responsabilités actuellement non prévues par la réglementation.

Pour la **CFDT**, il était nécessaire de travailler sur le cadre d'emplois des ATSEM et sur leurs missions afin de sortir de l'illégalité dans laquelle les collectivités territoriales, donc les agents, se retrouvaient. Cette nécessité a été renforcée par les travaux du CSFPT sur la mise en œuvre des rythmes scolaires et sur l'animation. Ce, d'autant plus qu'une rénovation du CAP petite enfance, qui est leur diplôme et leur formation, était en cours. Or, revoir un référentiel de certification sans revoir les missions eût été incohérent.

Ce travail de production d'un rapport sur le cadre d'emplois des ATSEM, demandé constamment par la **CFDT** depuis de nombreux mois, sans cesse repoussé par d'autres dossiers ou intérêts (y compris syndicaux) est devenu urgent et c'est donc, malheureusement, dans l'urgence qu'il a été traité au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en Formation Spécialisée n°3, présidée par la CGT, entre septembre et décembre 2016, alors que nous aurions eu tout le temps nécessaire pour agir réellement et concrètement en engageant ce travail en temps et en heure.

Les conditions dans lesquelles le Conseil Supérieur était amené à prendre position sur le rapport en auto saisine le 14 décembre 2016, alors qu'une mobilisation de certains syndicats était appelée pour peser sur ce document qui sera remis ensuite à la ministre de la

Fonction publique sont inédites dans le cadre du CSFPT. Elles ont conduit le Président du CSFPT à proposer le report de l'examen de ce rapport à la prochaine séance.

*« Nous nous faisons une trop haute idée de ce que doit être le dialogue social, de ses exigences de clarté et de loyauté pour tous les partenaires et nous ne laisserons personne instrumentaliser le Conseil supérieur qui doit travailler en pleine sérénité » a-t-il précisé.*

Parce que nous partageons cette conception du fonctionnement du CSFPT, la **CFDT** a voté pour cette proposition.



Dans sa contribution, la **CFDT** présente 34 propositions, parmi lesquelles :

- Préciser dans le décret les missions, les lieux de leur exercice et les responsabilités assumées.
- Garder la notion d'assister les enseignants et ajouter celle d'assister les personnels d'animation.
- Valoriser la mission d'hygiène des jeunes enfants et la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.
- Permettre un accès au cadre d'emplois d'agent de maîtrise pour les ATSEM qui encadrent, qui sont référents ou tuteurs.
- 1 poste d'Atsem par classe et pour toutes les sections de maternelle.
- Préciser qu'ils participent à un collectif éducatif et reconnaître les temps de sorties scolaires, de réunions de service, de concertation, de coordination, de préparation des activités comme du temps de travail effectif.
- Aménager l'organisation du travail pour permettre les départs en formation et les remplacements.
- Faciliter l'accès externe au cadre d'emplois avec un concours sur titre (le CAP petite enfance).
- Créer une Nouvelle Bonification Indiciaire pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap.
- Résorber la précarité.
- Anticiper et prévenir plutôt que presque exclusivement réparer les problèmes de santé au travail.
- Rendre réel le droit à une deuxième carrière.

Pour la **CFDT**, il est important de garder la dénomination Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. Préciser « territorial » affirme leur lien hiérarchique avec le maire ou le président. Continuer à mentionner « spécialisés » participe de leur valorisation et conforte la spécificité de leurs compétences. Ne plus mentionner « des écoles maternelles » accélérerait la disparition du métier d'ATSEM.

De longue date, des ATSEM expriment un manque de considération et un besoin de reconnaissance. Ils se sont souvent vus relégués à des tâches d'entretien rarement valorisées, alors qu'ils ont développé dans ce domaine une réelle compétence grâce à leur implication. Et qu'ils deviennent soudainement indispensables lorsqu'il s'agit d'aider, voire de seconder ou même de remplacer les enseignants et pour faire le lien toute la journée avec les enfants et également avec les familles.

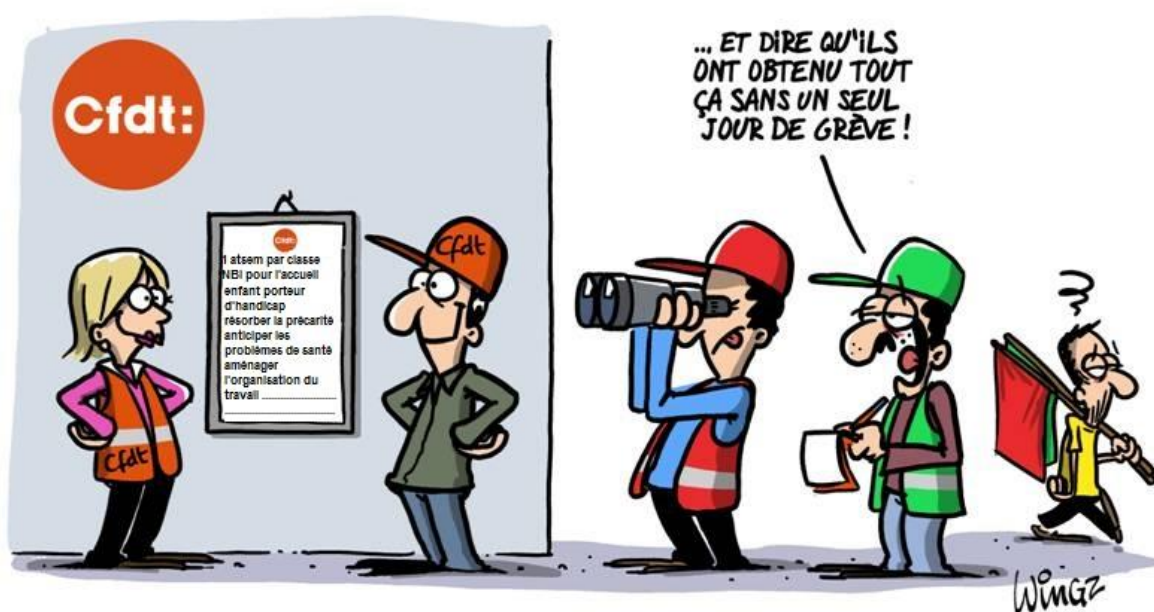
C'est pourquoi la réforme les a amenés à, plus encore, participer à mettre en œuvre des activités d'animation auprès des enfants, vécues comme plus valorisantes.

Nombre d'ATSEM ont leur travail très à cœur et souhaitent continuer à exercer leurs missions, toutes leurs missions, dans les meilleures conditions possibles.

Nombre d'employeurs reconnaissent la spécificité et la compétence des ATSEM et les embauchent pour les déployer dans les écoles maternelles, auprès des jeunes enfants. Il faut, non seulement que cette intention continue mais qu'elle soit amplifiée.

La mise en œuvre de moyens, y compris humains, à la hauteur des besoins quantitatifs et qualitatifs que requiert l'accueil de la petite enfance est bien, pour la **CFDT**, un investissement profitable à terme à l'ensemble de la société. Les ATSEM sont une richesse au service de la petite enfance et de l'éducation.

Nous avons transmis ces propositions à la ministre de la Fonction Publique et avons été reçus à son cabinet dès octobre. Si elle le souhaite, Mme Girardin peut engager une réforme des missions des ATSEM dès aujourd'hui.



**LA CFDT ENGAGÉE À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN !**